



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 20 janvier 2022 (18h30)
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	18
Votants	:	29
Convocation et affichage	:	14/01/2022
Président de séance	:	Madame Maryanne BOURDIN
Secrétaire de séance	:	Monsieur Jérémie FRAYSSE

Etaient présents : Edith MANTELIN, Antoinette SCHERER, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Maryanne BOURDIN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Jérémie FRAYSSE, Catherine MOINE, Danielle MAGAND, Juanita GARDIER, Laura MARTINS PEIXOTO, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Catherine MICHALON (pouvoir à Laura MARTINS PEIXOTO), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Catherine MOINE), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Patrick SAIGNE), Simon PLENET (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Assia BAIBEN-MEZGUELID (pouvoir à Clément CHAPEL), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémie FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Jérôme DOZANCE, Aurélien HERRERO, Véronique NEE, François CHAUVIN.

CM-2022-15 - FINANCES COMMUNALES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) - CREDITS DE PAIEMENT (CP) - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS

Rapporteur : Madame Maryanne BOURDIN

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, plusieurs opérations sont suivies dans le cadre juridique et comptable des autorisations de programme (articles L2313-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales).

A l'occasion de l'adoption du budget primitif 2022, il convient d'examiner ces autorisations de programme : soit pour les clore, soit pour réviser l'enveloppe qui leur est affectée, soit pour réviser la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

Il est ainsi proposé :

1. AP n° 2014/01 « Cœur de ville historique »

- Modification du périmètre opérationnel de l'AP.
- Ajustement de l'enveloppe de l'AP (+ 1 700 000,00 €).
- Révision sur les exercices 2022 et suivants de la programmation pluriannuelle des crédits de paiement.

2. AP n° 2017/02 « Rives de Faya »

- Révision sur les exercices 2022 et suivants de la programmation pluriannuelle des crédits de paiement.

3. AP n° 2019/01 « Travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville »

- Ajustement de l'enveloppe de l'AP (- 600 000,00 €)
- Révision sur les exercices 2022 et suivants de la programmation pluriannuelle des crédits de paiement.

4. AP n° 2019/02 « Requalification de la place du champ de mars »

- Ajustement de l'enveloppe de l'AP (- 43 818,17 €)
- Clôture de l'AP au 31/12/2022.
- Une enveloppe de 5 000 € de crédits de paiement sera inscrite au BP 2022 pour solder une dernière situation de paiement.

5. AP n° 2020/01 « Groupe scolaire Font Chevalier »

- Ajustement de l'enveloppe de l'AP (+ 145 000 €).
- Inscription au BP2022 du solde des crédits de paiement.

VU l'avis favorable de la commission générale du 13 janvier 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

Par 22 voix votant pour

Par 7 voix votant contre :

Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sophal LIM, Jamal NAJI, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE

PRONONCE la clôture au 31/12/2022 de l'AP n° 2019/02 « Requalification de la place du champ de mars »,

MODIFIE à compter de l'exercice 2022 le périmètre opérationnel de l'AP n°2014/01 « Cœur de ville historique » comme suit :

Cette autorisation de programme correspond aux opérations de requalification des quatre îlots d'habitat dégradé traités dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) « Cœur de ville historique » d'Annonay faisant l'objet de la convention PNRQAD.

Les îlots sont :

- Ilôt dit « Musée », délimité par la rue des fossés du champ, la rue Melchior de Vogüe, la place Saint-Michel, la rue des Fossés du Champ et la rue Jean-Baptiste Béchettoille
- Ilôt dit « Ranchet », délimité par la rue du Ranchet, la rue du Mûrier, la rue de la Réforme
- Ilôt dit « Malleva - Murier », délimité par la rue Malleva, la rue Saint-Michel, la rue du Mûrier et la rue Sainte-Marie
- Ilôt dit « Boissy d'Anglas », délimité par la rue du Docteur Barry, la rue du Temple, la rue Saint-Ignace, la côte Jarnieux et la rue des Cloches

En termes d'investissement, cette opération de requalification comprend :

- Des travaux d'aménagement d'espaces publics,
- Des travaux d'amélioration d'équipements publics,
- Des acquisitions foncières et immobilières,
- Des travaux préparatoires à des réhabilitations d'immeubles et de logements,
- Et toutes les prestations nécessaires à la mise en œuvre du projet

MODIFIE, pour les exercices 2022 et suivants, les enveloppes et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement des autorisations de programme qui demeurent en cours de validité, selon le tableau ci-après (« situation modifiée »).

ANNONAY - BUDGET PRIMITIF 2022 - OPERATIONS SUIVIES EN AP/CP										
Code	Libellé	Situation	Enveloppe AP (ITC)	Utilisation des crédits de paiement (CP)						
				Cumul CA2020 (1)	CA2021 (2)	CP2022 (3)	CP2023 (4)	CP2024 (4)	CP2025 (4)	TOTAL
AP 2014/01	Cœur de ville historique	Situation actuelle (6)	11 350 073,00 €	6 958 759,90 €	743 614,00 €	950 000,00 €	800 000,00 €	700 000,00 €	1 197 699,10 €	11 350 073,00 €
		Situation modifiée (5)	13 050 073,00 €	6 958 539,89 €	596 480,45 €	912 300,00 €	1 471 000,00 €	2 194 616,00 €	916 916,66 €	13 050 073,00 €
AP 2017/02	Rives de Faya	Situation actuelle (6)	2 600 000,00 €	1 785 533,88 €	614 611,00 €	199 855,12 €				2 600 000,00 €
		Situation modifiée (5)	2 600 000,00 €	1 785 533,88 €	529 094,78 €	50 000,00 €	235 371,34 €			2 600 000,00 €
AP 2019/01	Hôtel de ville	Situation actuelle (6)	2 300 000,00 €	187 082,82 €	690 000,00 €	1 332 500,00 €	90 417,18 €			2 300 000,00 €
		Situation modifiée (5)	1 700 000,00 €	187 082,82 €	689 676,44 €	720 000,00 €	103 240,74 €			1 700 000,00 €
AP 2019/02	Place champ de mars	Situation actuelle (6)	1 000 000,00 €	795 759,67 €	200 000,00 €	4 240,33 €				1 000 000,00 €
		Situation modifiée (5)	956 181,83 €	795 759,67 €	155 422,16 €	5 000,00 €				956 181,83 €
AP 2020/01	Groupe scolaire de Font Chevalier	Situation actuelle (6)	1 705 000,00 €	50 667,90 €	551 100,00 €	1 103 232,10 €				1 705 000,00 €
		Situation modifiée (5)	1 850 000,00 €	50 667,90 €	486 170,99 €	1 313 161,11 €				1 850 000,00 €

(1) selon CA2020 - annexe IV - B2.1 - montant cumulé des crédits de paiement mandatés au 31/12/2020

(2) selon CA 2021 estimé - montant des crédits de paiement mandatés au 31/12/2021

(3) selon BP 2022 - montant des crédits de paiement inscrits au BP2022

(4) selon projection répartition pluriannuelle des crédits de paiement exercices 2023 et suivants

(5) situation modifiée par la présente délibération

(6) situation actuelle = programmation des crédits de paiement adoptée en 2021

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 31/01/22

Affiché le : 27/01/22

Transmis en sous-préfecture le : 31/01/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220120-30844-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
La Conseillère Municipale

Maryanne BOURDIN